L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres No 73 — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 5 OCTOBRE 1877. — 51me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE ORLEANS,
VENDREDI MATIN, 5 OCTOBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Placide J. Spear, au No 469 de la rue Dauphine, entre Union et Français, meubles de salon et de chambres à coucher, riches, sortis des ateliers de Mallard, vendus pour cause de départ.

Par H. Stern & Co, au No 63 de la rue de la Douane—bottes, souliers et brodequins.

Le rapport du voyer et la levée de protection.

Le voyer de la ville, M. J. A. d'Hémécourt, a adressé au maire sous la date du 29 septembre, un rapport élaboré dont lecture a été donnée au conseil des administrateurs dans la séance de mardi dernier. Ce rapport traite de la question du drainage de la ville et de la levée de protection du lac.

En ce qui concerne le drainage, le rapport expose les conditions topographiques de la ville et indique les travaux à exécuter pour compléter la protection qu'offrent les barrières naturelles opposées aux eaux du lac par le coteau de la Métairie et le coteau de Gentilly. Nous ne pouvons qu'approuver tout ce que dit M. d'Hémécourt sur ce sujet, tout en regrettant qu'il n'ait pas indiqué, approximativement au moins, le coût des travaux suggérés, pour ce qui concerne les bassins entre le fleuve et les coteaux.

Mais nous avons vu avec regret que le voyer ne soit pas arrivé à la seule conclusion logique qu'il y ait, selon nous, à tirer de son exposé de la situation géographique et topographique, laquelle conclusion est l'abandon complet de la levée de protection.

Nous ne nions pas que cette levée ne soit un grand ouvrage, que si elle était achevée et protégée comme le suggère M. d'Hémécourt, elle n'offrit une protection convenable contre les eaux du lac, et qu'avec tous les canaux et toutes les machines à drainer nécessaires, on ne parviendrait pas à dessécher et à assainir toutes les cyprières qui s'étendent entre la ville et le lac.

Le plan de M. Bell était assurément très grandiose, très beau et très practicable puisque, comme l'a dit un des ingénieurs les plus distingués des Etats-Unis, le général Beauregard, rien n'est impossible à l'art du génie, ce n'est qu'une question d'argent.

L'exécution complète du plan de M. Bell était une question d'argent, et en même temps d'intérêt. Nous l'avons combattu parce que nos pensions que la ville ne pouvait consacrer cinq millions à une pareille entreprise et parce que la ville n'avait pas d'intérêt à dessécher des cyprières qui ne lui appartenaient pas et à leur donner une plus value de 500 pour cent au profit des propriétaires, sans autre compensation pour les immenses sacrifices qu'elle se serait imposés, que l'augmentation éventuelle de taxes que lui vaudrait plus tard cette plus value.

De ce que l'on a commencé cette fameuse levée de protection et de ce qu'on y dépensé deux à trois millions, s'en suit-il que l'administration municipale actuelle, qui n'a aucune responsabilité dans cette folle entreprise, soit obligée de la pousser jusqu'au bout et de dépenser deux ou trois millions de plus pour parfaire le plan de M. Bell ?

Telle est la question qui se pose aujourd'hui à l'attention de l'administration ? Elle intéresse trop la communauté toute entière pour qu'elle soit traitée et résolue à la légère, et nous espérons que le Conseil y réfléchira à deux fois avant d'adopter l'ordonnance proposée par M. Cavanac pour la réparation du revêtement de la levée.

Le rapport de protection actuelle s'arrête à l'extrémité du Canal neuf. Tant que cette levée ne sera pas complétée par son extension jusqu'à l'intersection de l'Avenue du Peuple et par la construction d'une autre levée allant du lac au fleuve, au-dessous de la ville, elle sera un danger plutôt qu'une protection. Or, la portion de levée à construire dans le lac est de trois milles et demi, et il reste encore vingt mille pieds à construire de la levée inférieure de protection.

Il faudrait d'abord savoir ce que coûtera un pareil travail.

Ensuite, il faut remarquer que toutes ces levées entourant la ville ou plutôt la paroisse d'Orléans ne seront utiles qu'autant que tous les travaux de drainage intérieur seront achevés et que toutes les pompes d'épuisement nécessaires seront en opération.

La ville n'a pas d'argent, comme l'a fait remarquer le maire Pilsbury. Elle ne peut donc songer à dépenser plusieurs millions pour compléter le plan de M. Bell.

Or, si on ne prévoit aucune possibilité d'achever les levées de protection, à quoi cela servirait-il de dépenser quelque centaines de mille piastres à réparer, à consolider et à protéger la portion de la levée construite de Carrollton au Canal neuf.

Le moyen suggéré par M. D'Hémécourt pour *protéger* la levée de *protection* (une levée de protection qui a besoin d'être protégée !) peut être fort bon, et conforme aux règles de l'art et à l'expérience, mais il faudra l'appliquer sur toute la longueur de la levée, c'est-à-dire sur une distance de cinq à six milles.

Rien que cette protection de la levée sur une étendue de cinq milles coûterait, à raison de $6,85, une somme de $164,400, à ajouter aux millions qu'il faudrait dépenser pour les levées seulement.

Il nous paraît tout à fait inutile de perdre de l'argent à protéger un bout de levée qui n'a pas su résister à l'ouragan quand la ville est dans l'impossibilité de compléter les levées, car ce sera de l'argent sacrifié en pure perte.

Il vaut beaucoup mieux appliquer les ressources disponibles à compléter la première ligne de protection, désignée par M. D'Hémécourt et s'en tenir là.

Nous devons rendre au voyer cette justice qu'il déclare qu'on ne doit s'occuper de la seconde ligne de protection que quand tous les travaux nécessaires pour compléter la première auront été exécutés. Il est dû, ce nous semble, logiquement conclure à l'inutilité de cette seconde ligne de protection.

En conclusion, nous engagerons le Conseil avant de prendre une décision à demander à M. D'Hémécourt, un devis approximatif des travaux nécessaires pour compléter la première ligne de protection seulement, et une évaluation du coût de l'achèvement des levées et des travaux de drainage à accomplir entre la première et la seconde ligne.

Quand le Conseil aura ces éléments d'appréciation sous les yeux, il n'hésitera pas à renoncer complètement à défendre la seconde ligne à peine ébauchée, et il réservera toutes ses ressources pour finir et fortifier la ligne naturelle des coteaux en perfectionnant le drainage à l'intérieur de cette ligne et en accroissant les moyens d'écoulement des eaux pluviales.

L'importante observation du voyer sur les levées du fleuve ne doit pas être perdue de vue.

La question que nous venons de traiter est très importante, et elle doit être résolue par l'administration municipale de la façon la plus expéditive et la moins coûteuse. C'est le cas pour nos administrateurs de montrer de la fermeté et de la sagacité. Il faut trancher dans le vif sans égard pour le passé et les millions dépensés, et en ne tenant compte que des ressources disponibles et des exigences immédiates de la situation.

MEUBLES ! MEUBLES !!—Ce n'est pas à tort que la maison de Jos. B. Hubbard, au coin des rues Remparts et Perdido, est appelée le "Palais des Meubles". On trouve, en effet, dans cette fabrique, des meubles de tous genres, de toutes formes, de tous styles et de tout prix. Ils sont tous très habilement et très solidement confectionnés. Allez-y et voyez de vos yeux.

NOMINATION D'UN SÉNATEUR POUR LE MISSOURI.—Le gouverneur Phelps a nommé comme remplaçant du défunt colonel Bogy au Sénat des Etats-Unis, le colonel D. H. Armstrong, démocrate prononcé qui a résidé presque toute sa vie dans l'Etat. Le nouveau sénateur a la réputation d'être honnête, ce qui n'empêche pas certains journaux de critiquer le choix fait par le gouverneur, auquel ils attribuent l'intention de se réserver la place pour 1879.

ÉLECTIONS D'AUTOMNE.—Voici la liste des élections qui vont avoir lieu cet automne :

Le 9 octobre, dans deux Etats, l'Ohio et l'Iowa.

Le 6 novembre dans les dix Etats de : New York, New Jersey, Massachusetts, Maryland, Virginie, Mississippi, Pennsylvanie, Minnesota, Wisconsin et Nebraska.

Les élections de l'Ohio paraissent être jusqu'à présent les seules qui occupent l'attention publique ; celles de New York pourront acquérir de l'importance.

Rapport du Voyer de la Nouvelle-Orléans sur le drainage et la levée de protection.

Voici l'analyse avec les passages les plus importans de ce rapport dont nous parlons dans une autre colonne.

Le rapport commence par une description des moyens naturels de protection et de drainage de la ville, les deux coteaux de la Métairie et de Gentilly et les divers bayous allant aboutir au lac ; il indique les changements apportés à ces barrières et à ces débouchés naturels par les travaux de main d'homme. La vallée décrite forme deux bassins, séparés par le coteau du chemin du Bayou.

Il est bon d'observer, dit le rapport, qu'au-dessus de Carrollton plusieurs canaux creusés à travers le coteau de la Métairie fournissent un drainage suffisant pour les eaux pluviales, mais si une levée se produisait entre Carrollton et Kennerville ils seraient tout à fait insuffisants.

Je fais cette observation pour montrer que la véritable protection de la Nouvelle-Orléans consiste non dans la levée de protection du fleuve au coteau (bien que cette levée soit suffisamment haute) mais dans les levées qui bordent le fleuve jusqu'à Kennerville.

La levée de protection de la ligne supérieure, allant du coteau de la Métairie au lac, offre une ample protection contre les plus hautes eaux du lac. Environ un demi-mille de la levée de protection qui a été construite depuis la levée de protection supérieure jusqu'au Canal neuf a été en partie détruit dans la dernière tempête et le lac y a pénétré. Cette levée qu'on se propose d'étendre à l'est jusqu'à environ trois milles et demi du Canal neuf, se rejoindra à la levée de protection inférieure qui longe l'Avenue Pauline. Cette ligne inférieure est complétée du bord du lac jusqu'à l'intersection de l'Avenue de la Floride et sur un parcours d'environ 2000 pieds le long de la dite avenue sur la levée de la ligne inférieure il reste à faire environ 14,000 pieds dans l'Avenue de la Floride et environ 6000 pieds de la dite avenue au bord du fleuve.

Tous les autres travaux, quand ils seront achevés, enfermeront la Nouvelle-Orléans dans une chaîne continue de levées, pourvu que les écluses et vannes nécessaires y offrirent une ample protection *pourvu qu'il n'arrive aucun accident à la levée de protection du lac dans de fortes tempêtes et qu'aucune écluse ou aucune vanne ne vienne à céder.*

Ce qu'il faut à présent c'est une protection contre les inondations du lac, et cela aussitôt que possible, en tenant compte de la crise financière actuelle de la ville.

Le plan le meilleur et le plus économique pour arriver à ce résultat est d'établir une première ligne de protection en se servant des levées construites pour nous par la nature, de construire des écluses dans le Canal Neuf et le Bayou St. Jean à l'intersection avec les coteaux, des vannes dans tous les canaux traversant les coteaux, de remettre le coteau de Gentilly à sa hauteur primitive à l'intersection du chemin de fer Pontchartrain, de compléter le canal et la Levée le long de l'Avenue de la Floride jusqu'à la ligne inférieure, et de la le long de cette ligne jusqu'au lac Claiborne, et la protection sera complète.

Les eaux du Lac, quelque hautes qu'elles soient, ne causeront jamais aucune inondation dans la ville, pourvu que les écluses et les vannes soient tenues en bon état.

Le voyer décrit ensuite en détail les travaux qu'il juge indispensables pour drainer l'immense bassin formé par le système des levées de protection. Nous ferons remarquer que les dépenses seraient beaucoup moindres si on se bornait au drainage de la ville jusqu'aux coteaux en laissant les cyprières se drainer elles-mêmes dans le lac. Le rapport résume ainsi les différents travaux.

1. La construction d'écluses et de vannes dans tous les canaux traversant les coteaux.
2. La construction des levées de protection de la ligne inférieure.
3. La construction d'une vanne dans la levée de protection de la ligne inférieure au lac Bienvenu.
4. Le transfert de la pompe d'épuisement de la rue Bienville au coteau.
5. L'établissement d'un tunnel à travers le canal Carondelet à la rue Broad, et à travers le Canal neuf à la rue Broad.
6. Le transfert de la Pompe Melpomène au canal de la ligne supérieure, sur le coteau de la Métairie, pour aider au travail de la pompe de l'avenue Dublin.
7. La construction d'une Pompe d'épuisement sur le coteau à l'intersection de l'avenue du Peuple.
8. Relier le canal Marigny au canal de la Florida.
9. Creuser des canaux de la rue Claiborne à l'avenue de la Florida à travers les avenues Washington et Lafayette et la rue Pologne.
10. Etablir deux autres tunnels, l'un à travers le canal Carondelet à la rue Galvez, et l'autre à travers le canal Neuf à l'avenue Magan.
11. Construire une Pompe d'épuisement double à l'angle de la levée de protection de la ligne inférieure et de la levée de l'avenue de la Floride.
12. Tenir en bon état toutes les levées du Mississippi jusqu'à Kennerville.

Quand tout cela aura été fait, dit le voyer, notre attention devra se porter sur la seconde ligne de protection et de drainage. Il recommande alors pour sauver la levée de protection partiellement détruite un double rangée de pilotis reliés par des barres de fer. L'espace entre les deux rangées serait rempli par des fascines et des gravois et le tout formerait un brise-lame qu'on devrait étendre jusqu'à l'Avenue du Peuple.

Le rapport entre dans quelques détails sur la construction de ce brise-lame ; M. D'Hémécourt suggère de placer une drague à vapeur sur un chemin de fer suspendu établi et avant des pilotis. Dans une autre communication, le voyer évalue le coût de l'établissement du brise-lame à $6,85 par pied et celui des réparations à la levée et au revêtement à $1 par pied.

—La *Revue des Deux Mondes*, qui jusqu'à ce jour avait énergiquement soutenu la politique de la coalition radicale, s'aperçoit sans doute qu'elle fait fausse route. Elle reproche aux 363 leur conduite à l'enterrement de M. Thiers.

...Qu'on y songe bien dit-elle, M. Thiers n'était pas un homme de bassin populaire, cherchant les ovations ; c'était un personnage d'Etat, et sa mémoire ne se serait pas trouvée offensée sous le dôme des Invalides ; elle n'aurait pas été mal à l'aise au milieu de ces représentants de l'administration que l'ancien président avait conduite, qu'il aimait à consulter, au milieu de ces généraux qu'il accueillait, qu'il attirait si cordialement en 1871. Il aurait eu ainsi tout à la fois les obsèques officielles dues à son titre d'ancien président de la République et les obsèques populaires qui l'attendaient.

"Ce serait une singulière erreur des républicains de croire qu'ils peuvent s'emparer de ce grand nom et de lui donner une signification exclusive." M. Thiers était une de ces renommées qui ne peuvent être confisquées ni par un gouvernement, ni par un parti dans un intérêt du moment. Il reste ce qu'il est : l'homme de soixante ans d'histoire, non de trois ou quatre années ou d'un groupe de députés. Il avait le juste sentiment de lui-même et il n'était certainement pas admis que, devant lui, au nom de son passé, on eût l'air de prétendre ses cendres à la postérité, en disant que "sans doute" il avait servi un roi.

—La liste du classement de sortie de l'école militaire de Saint-Cyr vient d'être publiée.

C'est M. de l'Espée, fils du préfet assassiné à Saint-Etienne, qui est sorti avec le No 1.

Nous remarquons également le nom de M. de Mac-Mahon, neveu du maréchal, qui a obtenu le No 15.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Départs.

Partis hier par le chemin de fer favori de Mobile :

Capt. Ed. Flood, Atlanta, Ga., Mme E. M. Langan et ses enfants, Columbus, Ga, Jacob Cahn, New York, J. L. Kirk, Philadelphie, W. O. Brewster, Washington, J. J. Lambert, Albany, Ga, Mme Wilnot, Cleveland, Chas. Lanaux, Baltimore, Gén. B. B. Simms et sa femme, Washington, Richard Rosenfeld, Louisville.

Symptôme de commerce encourageant.

L'invitation suivante ne peut qu'être favorablement accueillie à la Nouvelle-Orléans :

Bureau de l'Assesseur de Comté,
Comté de Ramsey, Minn.,
St-Paul, 25, 1877.

Hon. E. J. Ellis, M. C.

Cher monsieur.—Dans la vue de former des relations plus intimes avec le Sud, notre allié naturel, nous cherchons à nous divorcer de l'Est, et nous nous tournons vers vous pour avoir du secours. Ne pouvez-vous vous joindre à nous le 11 octobre, ou envoyer au moins des délégués et nous adresser un mot de sympathie et d'encouragement par lettre ?

J'ai écrit les résolutions ci-incluses et par conséquent n'ai pas besoin de répéter ces sentiments. Veuillez recommander ce sujet à votre gouverneur et à la presse de votre Etat, et tâchez d'appeler l'attention sur cette grande amélioration dont ont si grand besoin les villes qui sont à la tête et au pied du fleuve.

St. Paul salue la Nile-Orléans et dit : Venez avec nous et vous vous en trouverez bien. Envoyez-nous une pleine délégation de votre bureau de commerce et l'influence s'en fera sentir pendant nombre d'années.

Très respectueusement votre,
J. W. McCLUNG, président.

Mr E. John Ellis a adressé à la presse une lettre où il recommande fortement l'envoi d'une délégation à St. Paul par les organisations qui représentent notre commerce, ainsi qu'une alliance étroite du Sud avec l'Ouest. Nos intérêts sont là dit-il, allons et faisons cause commune avec l'Ouest.

Le procès du Bureau des retours.

Les membres de cet ex-Bureau, c'est-à-dire MM. Wells et Anderson, et autres deux ne comptant guères et le cinquième qui a toujours manqué ne comptant pas du tout, s'occupent du choix de leurs défenseurs. Ils peuvent porter leur choix sur les plus grands avocats plaidants et avocats consultants des Etats-Unis, l'administration devant payer les frais du procès. Ils comptent qu'ils auront pour les défendre Shellabarger et Wilson, mais ils n'en pas assez ; ils ont quelque idée d'avoir recours au ministère de David Dudley Field ou de toute autre célébrité du barreau américain. Ils auraient pensé à M. Evarts, mais n'ont été secrétaire d'Etat. Mais à défaut de ce dernier, ils ne resteront pas sans assistance, et ils n'ont vraiment qu'à exprimer leur préférence et les talents et renommées des grands talents ne leur manqueront pas.

Bureau d'Ecole.

Dans la dernière Séance de ce Bureau M. Sémmes a dit qu'on lui avait remis une citation et une copie de la pétition de M. Trevigne contre le Bureau d'Ecole, intendant au Bureau d'exécuter une certaine résolution antérieurement adoptée sur les écoles. M. Sémmes a ajouté que M. E. H. Farrar, avocat, avait offert son ministère au Bureau contre ce procès, sans exiger aucune rémunération.

Le Rev M. Guthéim, président du comité sur les professeurs, a dit qu'il ne pourrait faire son rapport que dans le courant de la semaine prochaine.

M. Bradley a demandé que le rapport fut fait jeudi prochain. Adopté.

Un rapport a été présenté sur les finances du Bureau par Mr Collins.

Mr Craig a suggéré qu'une liste des professeurs fut fournie à la prochaine séance.

Mr Rogers a dit qu'il convenait que cette liste fut imprimée. Adopté.

Mr Bartley a présenté une résolution portant que les professeurs précédemment employés dans les écoles seront préférés dans l'examen ils ont été trouvée capables.

Mr Gutheim a appuyé la résolution qui a été adoptée.

Le ministère de Mr Farras a été accepté pourvu que cela ne soulève aucune objection de la part de Mr Jonas, avocat de ville.

Les quais dans le Troisième District.

Mr D'Hemecourt, voyer de ville, ayant notifié aux fermiers du port que sils ne commençaient pas d'ici à trois jours à réparer les quais et débarcadères du Troisième District, de la Presse à coton d'en bas à la rue Piété, il ferait faire les réparations à leurs frais, les fermiers ont répondu qu'ils se conformeraient aux vœux du Conseil de ville. Par conséquent, nulle difficulté à cet égard est réglée.

Assessement d'Etat.

Le gouverneur a reçu le résultat des assessements faits dans la paroisse Sabine et dans la paroisse de Red River. Ce résultat est une augmentation sur l'assessement de l'année dernière. On pense que ce sera le cas dans la plupart des paroisses du Nord. Il paraît à peu près certain que sur le total, il y aura une amélioration de sept millions environ dans l'assessement des paroisses, ce qui détermina probablement une hausse dans les consolidé de l'Etat.

Le nouveau Grand Jury.

Voici la liste des membres du Grand Jury dont les noms ont été tirés hier matin :

Dr R. Graham, W. L. Hodgson, C. F. Glaudin (coul), David Wilson (coul), Jacob Hassinger, M. D. Lagan, Hugh Mc Closkey, A. P. Harrington, W. C. Shepherd, M. L. Navra, Robert Strong, E. Condon, Laurence Conroy, Louis Sincer, Wm. Dillon, W. C. Harrison.

Suspension

Le département de l'Intérieur n'ayant pas encore adressé d'instructions positives à Mr Sprague, agent intérimaire de pension, cet agent ne se considère pas comme autorisé à prendre aucune mesure ultérieure contre Isabelle et ses cautions. Le département délibère peut-être sur la question de son successeur et veut la résoudre ayant d'ordonner des poursuites actives.

Bourse libre des courtiers.

L'ouverture de la Bourse libre des Courtiers d'actions (Crescent City open Stock Exchange) a eu lieu hier à onze heures et demie, au local choisi pour cette institution : Commune 175, près Carondelet. Nous parlons dans notre bulletin financier de l'objet de cette organisation. Rappelons qu'elle a pour président M. L. E. Lemarié, pour vice-président M. Jules Le More, pour secrétaire M. E. Peychaud et M. J. Bright comme trésorier.

Des discours ont été prononcés par le colonel J. B. Walton et M. E. A. Tucker. Un linot et un bol de punch ont été servis aux nombreux visiteurs de la nouvelle Bourse, au succès de laquelle il a été porté plus d'une santé.

Troisième envoi de nouveau riz.

Le steamer Gouverneur Allen, de Bayou Sara, est arrivé aujourd'hui avec le second envoi de nouveau riz pour la Réserve, et le troisième de la saison. Il consiste en cinq demi-barils, expédiés par Wm. Garig, de Bâton Rouge, de l'habitation d'Oak Hill, dans la paroisse d'Est Baton Rouge, et consignés à MM. Clapp Bros., & Co.

Bureau de Santé.

Le Bureau de Santé n'a pas siégé hier soir, faute de quorum.

Gros vol.

Hier matin, Mr W. R. Rodriguez a fait un affidavit contre Max Chapsky, l'accusant de gros vol. En vertu d'un mandat de perquisition, émané de la première cour de recorder, les officiers Bosworth et Keating ont arrêté Chapsky qui a été traduit et requis de fournir une caution de $2,500. A défaut de caution, le prévenu a été envoyé à la prison de paroisse. L'affidavit porte que le 1er octobre Chapsky a volé chez Rodriguez un lot de matériaux pour peindre des patrons, évalué à $600. Ces matériaux ont été trouvés en la possession de Chapsky et mis sous la garde d'un greffier à la station de police.

Académie de Musique.

Les Pink Dominos, ne seront plus représentés que trois fois dont deux soirées et une matinée demain samedi. Nous engageons les dames à ne pas oublier cette matinée qui est la dernière.

Après les Dominos, viendront dimanche les Ménestrels de Kelly et Leon, troupe la mieux organisée de toutes et qui a captivé à un degré incroyable l'attention du public de New York et des principales villes des Etats-Unis. Ces artistes jouent des opéras burlesques, et personnifient d'une manière à s'y tromper des rôles qui n'appartiennent pas à leur sexe.

Pitoleurs chantent bien et font entendre des voix à tel point féminines que si l'affiche ne vous disait pas que ce sont des Ménestrels vous n'y croiriez pas. On rapporte des choses merveilleuses de Leon qui est un artiste étonnant dans la production de la voix de femme et dans la perfection avec laquelle il imite les grâces, les airs et les affectations de la femme. Il n'y a rien de gâté dans ses manières et quand il marche, parle et chante, il force l'imagination à croire qu'il est parfaitement et réellement la personne qu'il représente. Nous pensons que cette troupe de Ménestrels aura un grand succès à l'Académie de Musique.

NOUVELLES TÉLÉGRAPHIQUES DU FIGARO.—Dieppe, 12 septembre.—Mgr le comte de Paris est venu aujourd'hui du château d'Eu à Dieppe s'assurer par lui-même de l'importance des désastres causés par le grand incendie de la nuit de dimanche à lundi.

M. de Bastard, sous-préfet, M. LeGros, maire de Dieppe, son adjoint, un conseiller municipal, plusieurs fonctionnaires, ont accompagné le prince dans sa visite. Le comte de Paris a remis aux mains du maire de Dieppe, 1,000 fr. pour les victimes de l'incendie.

Tarbes, 12 septembre.—Le couvent des religieuses du Saint Nom de Jésus, rue Saint Louis, à Tarbes, est complétement incendié. Le feu s'est déclaré hier, à une heure de l'après-midi, avec une telle intensité qu'une demi-heure après un jeune capitaine d'artillerie de marine, M. Théron, attaché à la commission d'expérience, et M. l'abbé Lafont, aumônier de l'hôpital, ont été écrasés par la chute d'une toiture dans la chapelle pendant qu'ils essayaient de sauver les vases sacrés.

On vient de retirer des décombres le cadavre carbonisé du capitaine Théron. Celui du malheureux aumônier n'a pu être encore retrouvé. Un artilleur, en voulant sauver son capitaine, a été si grièvement brûlé qu'on désespère de le sauver. Un pompier a été blessé aussi, par la chute d'une poutre.

Périgueux, 12 septembre.—Vous avez parlé de l'affaire intentée par MM. Garrigat, Montagut, Lalanne et Codet, ex-députés, contre le *Messager de Bergerac*.

Après huit jours de délibéré le tribunal vient d'acquitter la feuille conservatrice et de condamner les cinq ex-députés aux dépens et à l'insertion du jugement dans les trois journaux de Bergerac, plus dans l'*Echo de la Dordogne*, la *Gironde* et un journal de la Haute-Vienne.

Pamiers, 13 septembre—La mort de M. Th. Vignes, ex-député de Pamiers, membre de l'extrême gauche, laisse sans concurrent M. le vicomte de Santenac, ancien député à l'Assemblée nationale, qui se portait contre lui. M. de Santenac sera certainement élu, ainsi que M. le baron de Saint-Paul et Aclocque, députés sortants.

Les trois circonscriptions de l'Ariège seront donc représentées par trois députés conservateurs.

Agen, 10 septembre—Les candidatures conservatrices agréées par le gouvernement, dans le Lot-et-Garonne sont les suivantes :

Circ. d'Agen. Marquis de Châteaubriand, conseiller d'Etat, conseiller général pour le canton de Laroque, commandeur de la Légion-d'honneur, contre M. Laffitte de Lacoannenque, député sortant en 367.

Marmande. M. Boisvert, chevalier de la Légion d'honneur, conseiller général pour le canton de Seyches, contre M. Faye, sous-secrétaire d'Etat sous M. de Marcère.

Nérac. M. Camille Dolfus, ancien député sous l'Empire, officier de la Légion d'honneur, conseiller général du canton d'Houville, contre M. Faillières, un 363.

Villeneuve-sur-Lot. M. Sarrette, député sortant bonapartiste. A l'âge de quarante-six ans, il s'engagea dans un bataillon où son fils était officier, et fit toute la campagne de 1870-71 comme simple soldat.

La Charrite (Indre), 15 septembre.—Notre tribunal doit juger jeudi 20 septembre, une affaire qui fait grand bruit dans le Berry.

M. le marquis de Talleyrand-Périgord se présente comme candidat républicain aux élections législatives et a fait connaître ses nouvelles opinions dans une brochure qui a pour titre Un de plus.

Il paraît que M. le vicomte de Bondy, fils du sénateur, aurait trouvé suspecte cette profession de foi et aurait exprimé publiquement ses façon de penser.

Aujourd'hui, le marquis de Talleyrand assigne en diffamation et lui demande 30,000 fr. de dommages-intérêts.

Les débats ne peuvent qu'être piquants.

Me. Leon Renault soutiendra la plainte de M. de Talleyrand. Le vicomte de Bondy sera défendu par Me. Le Berquier.

LE CORPS DIPLOMATIQUE ET L'ENTERREMENT DE M. THIERS.—A propos de la présence, aux funérailles de M. Thiers, de plusieurs membres du corps diplomatique, il a été publié des détails inexacts et qu'il importe de rectifier.

Le corps diplomatique comme tel et chacun de ses membres, individuellement, en sa qualité officielle, n'assistent jamais, en pays étranger, à des cérémonies non officielles. Le lendemain de la mort de M. Thiers, le gouvernement avait résolu, d'accord avec la famille, de faire les funérailles aux frais de l'Etat, à titre d'homme national à la mémoire de l'ancien Président de la République. Dans de telles conditions, le corps diplomatique occupait sa place à la cérémonie. En effet, les lettres spéciales d'invitation pour les membres du corps diplomatique, étaient préparées au Ministère des affaires étrangères et les employés, chargés de ce service, n'attendaient que les derniers ordres du gouvernement.

On sait ce qui est arrivé. Le décret présidentiel relatif aux funérailles avait été rapporté, et la cérémonie revêtissant dès lors un caractère purement privé, il ne pouvait plus être question d'y convier officiellement les représentants des gouvernements étrangers.

La famille de M. Thiers avait bien réservé à l'église des places aux membres du corps diplomatique, mais ces places n'ont pas été occupées. Différents membres des missions étrangères, liés par des relations personnelles avec M. Thiers et sa famille, sont assistés à l'enterrement comme amis et en leur nom privé : voilà la vérité exacte. On y a remarqué, à ce titre seul, le prince Orloff, Khalil Pacha, le comte Westerlinn, M. Adams, M. Bismann, M. Washburne et quelques autres membres du corps diplomatique : le général Cialdini, le prince de Hohenlohe, le comte Wimpfen, le baron Beyens, le marquis de Molins, le personnel de l'ambassade austro-hongroise, contrairement à l'assertion des journaux, n'ont pas assisté à la cérémonie. En un mot, aucun gouvernement étranger n'a été représenté à des obsèques auxquelles le gouvernement français ne prenait pas part, et, d'après les usages établis, il ne pouvait en être autrement.

LA RÉPUBLIQUE FAUTE DE MIEUX.—L'*Assemblée nationale* propose la "transaction" suivante, qui nous semble assez curieuse pour être signalée :

"La République, dit-elle, vivrait si elle restait confiée aux mains sûres et honorables qui la dirigent aujourd'hui, et qui offrent toutes les garanties d'une monarchie constitutionnelle, moins la plus essentielle : l'hérédité.

"Nous ne serons pas suspecte de partialité envers le régime qui nous gouverne aujourd'hui, quand nous dirons aux conservateurs : "Entre deux maux choisissons le moindre, et, puisqu'il faut vivre "en République, concertons-nous pour "l'essayer loyalement et pour l'améliorer "au point de la rendre viable".

"Appelons donc le suffrage universel sur le terrain d'une honorable transaction. Demandons-lui de n'envoyer aux Assemblées que des notabilités capables de rehausser le niveau de nos Corps Législatifs, et demandons-lui la certitude que, du côté du gouvernement et des conservateurs, la Constitution n'aura à craindre aucune surprise, aucune hostilité, aucun coup d'Etat.

LE MINISTÈRE EN FRANCE.—Le *Français* se charge de démentir certains bruits qui ont été propagés par les feuilles de l'opposition relativement à l'éventualité d'un changement ministériel :

Certains journaux, parmi lesquels nous citerons le *Mot d'Ordre*, parlent de l'éventualité d'une modification dans la composition actuelle du ministère. Il est à peine besoin de démentir cette nouvelle ; le maréchal de Mac-Mahon est évidemment moins que jamais disposé à changer sa politique ou à se séparer des hommes qui le défendent. Chaque jour cette politique est mieux comprise par le pays, reçoit des adhésions nouvelles et le moment serait mal choisi pour la modifier.

Le *Bien public* raconte gravement que "le duc Decazes en profitait du séjour du maréchal au château de la Grave pour préparer l'avènement d'un ministère centre gauche-centre droit, dont il se réserverait la présidence." Ce même journal ajoute que "M. d'Harcourt, secrétaire général à la présidence, qui jouit d'une grande influence à l'Elysée, se serait prononcé dans le même sens que le ministre des affaires étrangères." Ce raconter, qui est tout entier de l'invention du *Bien public*, fait honneur à son imagination ; seulement, ce n'est qu'une fable.

LE MARIAGE DU ROI D'ESPAGNE.—On nous écrit de San Ildefonse (la Granja), 16 septembre 1877 :

Hier matin, la princesse des Asturies a annoncé à sa cousine, l'Infante Mercédès, troisième fille du duc de Montpensier, que son mariage avec le roi Alphonse avait obtenu un complet consentement de la reine Isabelle.

Ce matin, à huit heures, la princesse des Asturies, le duc et la duchesse de Montpensier et l'Infante Mercédès sont partis d'ici pour l'Escurial, afin d'aller saluer la reine-mère.

Demain la revendront ici, où ils resteront pen de temps.

Le mariage du roi aura probablement lieu au mois de février prochain.

Les Cortès seront ouvertes au commencement de janvier.

L'Infante Christine, doyenne fille du duc de Montpensier, n'a pas pu partir pour l'Escurial, à cause d'une légère indisposition.

—On annonce la mort, à Paris, du comte Clary, aide de camp de l'ex-prince impérial.

Le comte Clary avait été placé auprès de lui en 1870 ; il ne l'avait pas quitté depuis cette époque. Le comte Clary était âgé de quarante ans.

LE COMMERCE DE LA FRANCE.—Le *Journal officiel* publie le mouvement du commerce de la France pendant les huit premiers mois de l'année 1877.

Les importations se sont élevées, du 1er janvier au 31 août 1877, à 2,427,003,000 fr. et les exportations à 2,361,745,000 fr.

Ces chiffres se décompsent comme suit :

Importations.	1877.	1876.
Objets d'alimentation	600,187,100	569,186,000
Produits natureis et matières nécessaires à l'industrie	1,399,431,000	1,477,881,000
Objets fabriqués	303,844,000	316,348,000
Autres marchandises	123,391,000	170,265,000
Total	2,427,003,000	2,533,680,000
Exportations.		
Objets fabriqués	1,189,200,000	1,266,568,000
Produits naturels, objets d'alimentation et matières nécessaires à l'industrie	939,067,000	989,968,000
Autres marchandises	133,478,000	121,884,000
Total	2,261,743,000	2,328,420,000

Paris, le 14 septembre 1877.

—Le tribunal correctionnel de Paris a jugé, samedi, l'affaire de M. Marvand, gérant du journal la *Lanterne*, prévenu d'outrages au général Ducrot, commandant le 3e corps d'armée, résultant d'un article publié dans le numéro du 31 août. Marvand ayant fait défaut, le tribunal a rendu le jugement suivant : "Condamne le prévenu à deux mois d'emprisonnement et 2,000 fr. d'amende ; le condamne aux dépens ; ordonne l'exécution provisoire du jugement, nonobstant opposition ou appel."

M. Maurice Strakosch, l'impresario de la Patti, est arrivé à Bruxelles pour traiter de représentations ou concerts où se feraient entendre la grande cantatrice et le ténor Nicolini.

—Le *Soir* annonce que deux journaux de la Gironde vont être poursuivis sous le délit de fausses nouvelles, pour avoir publié un compte rendu mensonger de la réception du maréchal à Bordeaux.

—Hier a paru à Berlin un journal français qui a pour titre : la *Feuille d'Olinde* et pour sous-titre : *Journal international*. Cette nouvelle publication a pris pour épigraphe : *Guerre à la guerre, le droit prime la force*.

—On annonce que M. le comte de Chambord viendra habiter la Suisse d'ici quelques jours, et qu'il y passera environ un mois.

—*L'Assemblée nationale* assure qu'une dépêche de Moscou qui lui est adressée annonce que la police secrète russe a découvert et déjoué un complot des nihilistes, ayant pour but un attentat contre les jours de l'empereur de Russie.

—M. Duportal vient de quitter la France, allant à Genève. On parle d'une grande réunion de commandants qui doit se tenir prochainement dans cette ville. Quelle singulière coïncidence !

TEMPÉRATURE—5 oct. 1877.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrade
6 du matin	76	24
Midi	84	29
3 P. M.	88	31
6 P. M.	82	28

—No 1—

Succès étonnant.—C'est le devoir de toute personne qui a usé du **Sirop allemand de Boehme**, d'en faire connaître les merveilleuses qualités à ceux qui souffrent de toux, de coqueluche, d'asthme, de pneumonie et de tout tous les maux de gorge ou de poumon. Personne ne peut en user sans éprouver un soulagement immédiat. Trois doses suffiront, et nous considérons qu'il est du devoir de tout droguiste de le recommander aux pauvres poitrinaires mourants, pour qu'ils fassent au moins l'essai d'une bouteille, attendu que 40,000 bouteilles ont été vendues l'année dernière, et que ce chiffre n'a pas échoué une seule fois. Le "SIROP ALLEMAND" mérite d'être trouvé partout, demandez-le aux droguistes. Des bouteilles d'échantillon pour essai se vendent à 10 cents. Les bouteilles de taille régulière se vendent 75 cents, chez tous les droguistes.

Décédés, Jeudi matin, à cinq heures, Mademoiselle NOEMIE LABARBE, fille de Mr François Valcour Labarre et de feue Dame Désirée Labarre. Les amis des familles Labarre et Montreuil sont invités à son enterrement qui partira de la demeure de son beau-frère Mr Lacoetière